

COMMUNE DE SAINT MARCEL-lès-ANNONAY	COMPTE RENDU SUCCINCT <u>Conseil Municipal</u> <u>du 13 mai 2019 à 19 heures</u>
--	---

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : MAYOUD Martine.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, GOURDON Chrystelle, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s) : MAYOUD Martine à POULENARD Guy.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter un point à l'ordre du jour : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Les Ferrus de FERRAT ».

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Laurent GUYOT, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019_030 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP et RODP provisoire) pour les réseaux et ouvrages de communications électroniques

Le conseil municipal décide d'appliquer, en 2019, les tarifs maxima prévus par décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

	Artères* (en € / km)			INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€/ m ²)
	Fourreaux souterrain		Aérien		
	occupés	vides			
Domaine public routier communal	40,73	1,00	54,30	Non plafonné	27,15
Domaine public non routier communal	1 357,56	1,00	1 357,56	Non plafonné	882,42

* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports. De plus, le conseil municipal charge le Maire du recouvrement de cette redevance et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 031 : Création de poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet

Le conseil municipal décide de créer à compter de ce jour, un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, échelle C2 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures. De plus, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 032 : Avenant au contrat d'assurances des risques statutaires 1406D – CNP Assurances

Le conseil municipal approuve l'avenant relatif à l'assiette de cotisations et de prestation du contrat d'assurance des risques statutaires « Agents affiliés à la CNRACL » de CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS, contrat groupe négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Nouvelle assiette de cotisations et de prestation :

- Traitement indiciaire brut annuel,
- Nouvelle bonification indiciaire,
- Indemnités à hauteur de 29 %.

De plus, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 033 : Avenant au contrat d'assurances des risques statutaires 3411H – CNP Assurances

Le conseil municipal approuve l'avenant relatif à l'assiette de cotisations et de prestation du contrat d'assurance des risques statutaires « Agents affiliés à l'IRCANTEC » de CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS, contrat groupe négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Nouvelle assiette de cotisations et de prestation :

- Traitement indiciaire brut annuel,
- Indemnités à hauteur de 10 %.

De plus, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 034 : Contrat de location entretien machine à affranchir - Pitney Bowes

Le conseil municipal approuve le contrat de location entretien de la machine à affranchir DM 300 à passer avec la société Pitney Bowes pour une durée irrévocable de 5 ans.

Le loyer initial de référence est de 420,68 € HT qui sera révisé conformément à l'article 9 des conditions générales.

De plus, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 035 : Convention d'occupation du domaine Public - « Bar Tabac L'entre deux »

Le conseil municipal fixe le tarif de 5 € par m² pour l'occupation du domaine public demandé par la SNC SOUSA - SAUZEAT « Bar tabac L'Entre deux » et approuve son renouvellement du 221 juin 2019 au 20 juin 2020.

De plus, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 036 : Convention de participation financière des communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés dans une école publique d'Annonay

Le conseil municipal approuve la convention de participation financière des communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés dans une école publique d'Annonay concernant les années scolaire 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

La participation communale s'élève :

- Pour les élèves de classe élémentaire : 578,71 € par an et par élève,
- Pour les élèves de classe maternelle : 1 601,33 € par an et par élève.

Conformément à l'article 4, la participation communale sera revalorisée de 2 % par an jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

L'enfant résidant dans notre commune concerné et scolarisé en classe ULIS.

De plus, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 037 : Demande d'aide au Département de l'Ardèche au titre du soutien au déneigement des voiries communales

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental de l'Ardèche afin d'obtenir une aide relative à la campagne de déneigement pour la campagne hivernale 2018/2019 et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 038 : Convention de coordination et de participation pour l'alimentation en eau potable « Le Verney » - Syndicat des eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières

Le conseil municipal approuve la convention de coordination et de participation pour l'alimentation en eau potable « Le Verney ».

L'opération, gérée par le Syndicat des eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières, est estimée à 16 000 € H.T. et il est demandé une participation financière de la Commune à hauteur de 20 % des dépenses syndicales soit 3 200 € HT (3 840 € TTC).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 039 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Les Férus de Ferrat »

Le conseil municipal approuve le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à signer avec l'association « Le mes chants collectif » dans le cadre de l'organisation du spectacle « Les Férus de FERRAT » le 24 mai prochain à la salle culturelle.

L'association « Le mes chants collectif » encaissera toute la recette de la billetterie, avec un minimum garanti par l'organisateur de 2 000 € soit 135 places.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 00.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le...15/05/2019..., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

